

MAIRIE DE MOUHET

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

3 novembre 2022

n°2022-G-34

OBJET :

Arrêté de circulation ensemble de la commune pour
raccordement fibre optique

LE MAIRE DE MOUHET,

VU le code de la route,

VU le code de la voirie routière,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

VU l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié approuvant la 8ème partie du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - signalisation temporaire,

VU la demande présentée le 28 octobre 2022 par le groupe ALQUENRY, 34 rue de l'école 29530 Plonevez Du Faou, représenté par Audrey Mendil, mandaté par la société AXIONE,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, il est nécessaire de réglementer la circulation sur l'ensemble de la commune

ARRETE

ARTICLE 1 :

A partir du 14 novembre 2022 pour une durée de 120 jours, à l'occasion de tirage, raccordement de la fibre optique, pose et remplacement de poteaux téléphoniques pour la fibre optique réalisés et organisés pour AXIONE par le groupe ALQUENRY, 34 rue de l'école 29530 Plonevez Du Faou, représenté par Audrey Mendil, la circulation sera règlementée par panneaux travaux, Chaussée rétrécie, cônes chantier, trifiash camion, B15-C18 pendant la durée des travaux par section du chantier ambulant sur l'ensemble de la commune.

ARTICLE 2 :

La signalisation nécessaire à l'application du présent arrêté sera mise en place, entretenue et déposée par le groupe ALQUENRY et/ou ses sous-traitants.

ARTICLE 3 :

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché à chaque extrémité des sections règlementées et à la mairie concernée.

ARTICLE 5 :

M. le Maire de la commune de MOUHET, est chargé, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à :

Groupe ALQUENRY, chargée de la réalisation des travaux ;

Fait à MOUHET, le 3 novembre 2022
Le Maire,

